

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Présentation conforme à la directive européenne 2001/59/CE en application de la directive 1999/45/CE ;. Classification et étiquetage selon les arrêtés fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité.

1 IDENTIFICATION	1
1.1 <i>Identification du produit</i>	1.1 MORTIER DE RAPARATION AUTOLISSANT SOL HAUTES RESISTANCES (Base colorée et charges)
1.2 <i>Identification de la société</i>	1.2 MATPRO SAS 111, AVENUE DU DOUARD – ZI LES PALUDS – 13400 AUBAGNE – FRANCE Tél : +33 (0) 4 42 01 09 09 Courriel : contact@materiaux-produits.com Site : www.materiaux-produits.com
1.3 <i>N° d'appel d'urgence : ORFILA</i>	1.3 Tél : +33 (0) 1 45 42 59 59
2 IDENTIFICATION DES DANGERS	2 Irritant pour les yeux et la peau
3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS	3 Mélange de résine époxyde liquide, de diluants réactifs et de charges
4 PREMIERS SECOURS	4
4.1 <i>Après inhalation</i>	4.1 Respirer de l'air frais - En cas de malaise consulter un médecin
4.2 <i>Après contact avec la peau</i>	4.2 Laver abondamment à l'eau et au savon - Enlever les vêtements souillés
4.3 <i>Après contact avec les yeux</i>	4.3 Rincer abondamment à l'eau - Consulter un spécialiste
4.4 <i>Après ingestion</i>	4.4 Ne pas faire vomir - Consulter un médecin
5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	5
5.1 <i>Moyens d'extinction appropriés</i>	5.1 Mousse, poudre, CO ₂
5.2 <i>Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</i>	5.2 Jet d'eau sous pression
5.3 <i>Risque particulier résultant de l'exposition au produit en tant que tel, aux produits de la combustion, aux gaz produits</i>	5.3 Lors de la combustion incomplète du CO ₂ , peut se dégager
5.4 <i>Équipement de protection spécial</i>	5.4 Équipement de sécurité total (vêtements, appareil respiratoire ...)
6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	6
6.1 <i>Mesures de protection individuelle</i>	6.1 Porter un appareil respiratoire autonome isolant
6.2 <i>Mesures de protection de l'environnement</i>	6.2 Empêcher la contamination des eaux superficielles et souterraines
6.3 <i>Méthode de nettoyage et d'absorption</i>	6.3 Contenir et/ou recueillir le produit avec des matériaux absorbants (sable, terre)
7 MANIPULATION ET STOCKAGE	7
7.1 <i>Manipulation</i>	7.1 Eviter toute source d'ignition
7.2 <i>Stockage</i>	7.2 Stocker le récipient dans son emballage d'origine bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé - A l'abri de la chaleur
8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	8
8.1 <i>Mesures permettant la réduction de l'exposition</i>	8.1 Assurer une bonne ventilation
8.2 <i>Valeurs limites à contrôler sur le lieu de travail</i>	8.2 ND
8.3 <i>Protections individuelles :</i>	8.3
8.31 <i>Protection respiratoire</i>	8.31 Dans le cas d'une surexposition aux vapeurs : appareil respiratoire adapté
8.32 <i>Protection de la peau</i>	8.32 Vêtements
8.33 <i>Protection des mains</i>	8.33 Gants
8.34 <i>Protection des yeux</i>	8.34 Lunettes
9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite...)
9.1 <i>Forme : Pâte colorée</i>	9.10 <i>Auto-inflammabilité : ND</i>
9.2 <i>Couleur : Suivant choix</i>	9.11 <i>Dangers d'explosion : ND</i>
9.3 <i>Odeur : Aucune</i>	9.12 <i>Propriétés comburantes : ND</i>
9.4 <i>p.H. : Non applicable</i>	9.13 <i>Pression de vapeur : ND</i>
9.5 <i>Viscosité : ND</i>	9.14 <i>Densité relative : ND</i>
9.6 <i>Point / intervalle d'ébullition : ND</i>	9.15 <i>Solubilité dans l'eau : Non</i>
9.7 <i>Point / intervalle de fusion : ND</i>	9.16 <i>Solubilité dans les solvants : ND</i>
9.8 <i>Point d'éclair : > 190°C</i>	9.17 <i>Masse volumique : 1.6 g/cm³</i>
9.9 <i>Inflammabilité : ND</i>	9.18 <i>Autres données : ND</i>

ND : Non Déterminé

NOM DU PRODUIT : MORTIER DE REPARATION AUTOLISSANT SOL HAUTES RESISTANCES (Base colorée et charges)

10	STABILITE ET REACTIVITE	10	
10.1	<i>Conditions à éviter</i>	10.1	Chaleur (décoloration)
10.2	<i>Matières à éviter</i>	10.2	Acides, amines, bases et agents oxydants
10.3	<i>Produits de décomposition dangereux</i>	10.3	ND
11	INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	11	
11.1	<i>Inhalation</i>	11.1	Irritation des muqueuses
11.2	<i>Ingestion</i>	11.2	DL50 voie orale pour le rat : > 2 000mg/kg
11.3	<i>Contact avec la peau et les yeux</i>	11.3	Irritations (peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau)
12	INFORMATIONS ECOLOGIQUES	12	
12.1	<i>Dégradabilité</i>	12.1	Inférieure aux limites de détection
12.2	<i>Toxicité aquatique</i>	12.2	Ne pas rejeter à l'égout.
12.3	<i>Toxicité écologique</i>	12.3	Ne pas rejeter dans le milieu naturel
13	CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION	13	Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales
14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT			
Numéro ONU : Produit ne nécessitant aucune classification pour le transport			
15	INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	15	
15.1	<i>Classification et étiquetage</i>	15.1	Selon les directives C.E.E.
15.2	<i>Symboles de danger</i>	15.2	Xi -Irritant
15.3	<i>Phrases R</i>	15.3	R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
15.4	<i>Phrases S</i>	15.4	S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau S37/39 : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/ du visage.
15.5	<i>Prescriptions nationales</i>	15.5	Se reporter à l'ensemble des textes officiels
16	AUTRES INFORMATIONS	16	Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

ND : Non Déterminé

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 21/06/2012.

Ils sont donnés de bonne foi. Une liste de rappel des principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs peut être jointe, à titre indicatif, à cette fiche. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.